

PRÊTS À MOYEN ET À LONG TERME DE LA SNCI

Financer des actifs corporels et incorporels amortissables ainsi que des terrains servant exclusivement à des fins professionnelles.

Objet

Financer des actifs corporels et incorporels amortissables ainsi que des terrains servant exclusivement à des fins professionnelles.

Les parties d'immeubles servant à des usages non professionnels, le matériel roulant ainsi que les stocks de matières premières ou de produits finis **sont exclus** du bénéfice des prêts à moyen et à long terme.

Bénéficiaires

Toute entreprise industrielle et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement économique et dont les fonds propres s'élèvent à 25.000 € au moins.

Conditions

Un investissement minimal de 100.000 €. A joindre à la demande :

- une description de l'entreprise,
- une description détaillée et chiffrée de l'investissement projeté,
- le plan de financement afférent,
- un plan d'affaires sur trois ans,
- les comptes annuels révisés de l'entreprise des trois derniers exercices.

Montant

25% à 30% du montant de l'investissement éligible et **25.000 à 1 mio €** (sauf autorisation spéciale des ministres compétents).

Taux d'intérêt

Le **taux d'intérêt** applicable aux prêts à long terme est le "prime rate SNCI" en vigueur au moment de la signature du contrat de prêt. Le taux d'intérêt applicable aux prêts à moyen terme est un taux différencié du "prime rate"

en fonction de l'évolution du marché des capitaux. Les taux de base sont fixés par le Conseil d'administration de la SNCI en fonction de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché des capitaux ainsi que de l'évolution des coûts de refinancement de la SNCI. La SNCI se réserve le droit d'ajouter, dans des cas spécifiques, une prime en fonction du risque ou une commission d'engagement. En règle générale, le taux d'intérêt est fixe pour les cinq premières années à partir de la signature du contrat de prêt.

Le taux est actuellement de **1,375 %** pour le prêt à **moyen terme** et de **1,625 %** pour le prêt à **long terme**.

Délais

La demande à introduire directement auprès de la SNCI.

Autorités compétentes et liens utiles

Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)

www.snci.lu

Dernière mise à jour: 26 mars 2021

Contacts

Retrouvez toutes nos aides aux entreprises sous <https://www.yde.lu/aides/aides-aux-entreprises>